

La Petite Tunisie

JOURNAL RÉPUBLICAIN INTRANSIGEANT

RÉDACTION : 6, Rue des Glacières, TUNIS

ABONNEMENTS :

	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
Tunisie, Constantine et Tripolitaine.	20 fr.	10.50	5.50
France et Algérie.	25 »	13 »	7 »
Etranger.	40 »	20 »	10 »

PAYABLES D'AVANCE

Rédacteur en Chef : **Em. LACROIX**

Adresser tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration au Bureau du Journal

ADMINISTRATION : 6, Rue des Glacières, 6

INSERTIONS :

Publicité de la 1^{re} page, 5 fr. la ligne. — En échos, 2 fr. la ligne. — Chronique locale, 1 fr. 50 la ligne. — Faits divers, 1 fr. la ligne. — Réclames en 3^e page, 0 fr. 80 la ligne. — Annonces diverses en 4^e page, 0 fr. 40 la ligne.

PAYABLES D'AVANCE

Adresser lettres et mandats à **M. H. BONHOUR** administrateur-gérant

Réunion Publique

Une réunion des membres du Syndicat pour la Défense du Commerce et de l'Industrie a eu lieu mardi soir au siège de cette société pour arrêter la liste des candidats à la Chambre de Commerce que le Syndicat se propose de présenter à la réunion publique qui aura lieu ce soir, à 5 heures, au Politeama Tunisino.

Le Syndicat, animé d'un certain libéralisme, n'a pas voulu choisir exclusivement parmi ses membres les candidats qu'il se propose de patronner. On ne peut que l'en féliciter.

C'est ainsi, si nous ne nous trompons, qu'il présentera, ce soir, à la réunion publique des électeurs consulaires, les noms de MM. Macler, Vassel, Dollin du Fresnel et Guiraud qui, croyons-nous, ne font pas partie du Syndicat.

La liste entière du Syndicat, est composée des noms suivants :

MM. Eugène Coste, Delarue, Macler, Eyriès, Deroye, Martinier, Du Fresnel, Vassel, Martin, Amoudruz, Guiraud, de Souk-el-Arba.

Nous croyons savoir que plusieurs des noms mis en avant par le Syndicat sont candidats malgré eux, et déclineront, probablement, toute candidature.

Nous sommes décidés, en ce journal, à ne pas faire d'agitation électorale, dont le pays n'a pas besoin, mais comme nous avons un sentiment très vif du mandat que l'on est en droit d'attendre des membres

de la Chambre de Commerce, nous ferons connaître notre façon de penser sur les candidats qui seront définitivement choisis à la réunion de ce soir.

Il ne faut pas que le spectacle écœurant qu'il nous a été donné de voir, ces années passées, puisse se renouveler, aussi voulons-nous que les électeurs votent en connaissance de cause, c'est-à-dire en connaissance des candidats.

Em. LACROIX.

Tunis, le 13 Janvier 1898.

Pour le Droit

Dans notre dernier numéro nous avons discuté, apprécié et critiqué la pensée, la grande pensée résidentielle, donnant aux tribunaux musulmans naissance, dans certains cas, de litiges et différends qui ne devraient être jugés que par des tribunaux français.

Mais le cadre forcément restreint du journal nous a empêché de compléter notre démonstration et démontrer le péril que nous courrons, nous tous Français, en nous inclinant devant l'Arabe, notre juge, devenu notre maître.

C'est là une conséquence qui n'avait pas été prévue lors de la conquête de la Tunisie, et les soldats qui venaient, au nom de la patrie, prendre possession de ce pays ne se doutaient pas qu'ils allaient consolider le trône du Bey, affermir son autorité, réorganiser son administration, son armée, ses finances, garantir ses emprunts et que les Français, considérés en France comme des citoyens ayant des droits et des devoirs, ne seraient plus, en Tunisie, que des sujets du souverain, le Bey, et soumis à ses lois, coutumes et juridictions.

Il paraît que cela est.

Une chose aussi énorme a été possible, réglée, organisée, réglementée, sans occasionner un tremblement de terre, sans même qu'une protestation se fit entendre, en France, de la part de ses fils amoindries et dégénérées !

Cet attentat au droit — supérieur à la loi — a été commis par un... diplomate.

C'est la diplomatie qui maintenant mène le train.

Hanotaux est Dieu, et Millet est son prophète.

Ces gens-là se sont imaginés de faire marcher la France, comme aux temps des Baragnon, Fourtou, etc.

Ils ont été assez habiles pour s'imposer aux hommes qui détiennent le pouvoir et ceux-ci ont à ce point méconnu leur devoir qu'ils ont laissé se commettre, à Tunis, les plus grandes iniquités.

Parce que nous avons la douleur d'avoir M. Millet comme Résident général, la Tunisie n'est plus française !

Parce que nous avons une Chambre des députés qui se meurt, en proie aux corruptions que l'on connaît, on ne s'occupe plus, en France, de la situation qui nous est faite extraordinaire.

Qui aurait jamais pu croire que cette fin de siècle verrait cette monstruosité, qui aurait jamais pu penser qu'un Français, un Résident général, ministre de la République Française, titré, décoré, chamarré, doré, blasonné, subordonnant l'autorité, la prépondérance de la nation qu'il représente à la justice du Bey ?

Qui aurait jamais pu rêver quelque chose d'aussi invraisemblable qu'un Français, avec l'adhésion, le consentement ou la ratification de ceux dont il dépend, en tant que fonctionnaire, pourrait ainsi, sans qu'une voix s'élève, sans qu'une protestation se fasse entendre, abaisser le drapeau de la France devant les juges beylicaux, des indigènes, les vaincus d'hier, les vainqueurs aujourd'hui par la puissance du représentant de la France ?

Personne n'entendra nos plaintes, aucun écho ne redira nos souffrances. Dieu est trop haut et la France est trop loin ; et M. Millet continuera à enseigner le droit. Il devrait bien avoir l'humilité d'un homme, cependant de grande valeur, qui écrivait naguère dans un article : « je suis licencié en droit, donc, je ne connais pas le droit ».

Mais si cet aveu n'étonne pas, émanant de Camille Pelletan, il surprendrait de la part du Résident dont l'orgueil est sans mesure, de même que sa puissance est sans limites.

Plaignons-le.

Il paraît que certain avocat, — dont le talent de ses confrères n'arriverait pas à la hauteur de ses chevilles, pour nous servir de son expression favorite mais peu justifiée, — aurait trouvé un moyen peu ordinaire, qu'il ferait pratiquer aussi bien dans les commissariats, qu'à la prison civile, pour amener des affaires dans son cabinet.

Nous savons qu'une plainte a été adressée au parquet contre un des auxiliaires du Procureur de la République et de l'autre côté nous appelons l'attention de M. l'inspecteur des prisons sur le *chaouchage* auquel se livre un de ses employés, qui oublie que le gouvernement ne le paie pas pour faire cette besogne.

Si encore l'avocat en question avait du talent !...

Le gouvernement n'a pu accueillir favorablement la demande de concession du tramway de Tunis à Hammam-El-Lif par le bord de la mer, en raison de la convention passée entre l'Etat tunisien et la Cie du Bône-Guelma. C'est profondément regrettable.

Nous ne nous expliquons pas le motif qui empêche le Gouvernement tunisien de concéder une ligne de tramways électriques qui n'a absolument rien de commun avec un chemin de fer, qui transporte des voyageurs et des marchandises, alors qu'un tramway n'est généralement affecté qu'au transport des voyageurs.

Par suite du rejet de la demande du tramway, c'est presque l'arrêt de mort pur et simple de Radès et d'Hammam-Lif qui a été prononcé par le Gouvernement qui n'a pas voulu se rendre compte que le service tel qu'il est combiné aujourd'hui sur Hammam-El-Lif avec les deux voies existantes, l'une dans l'autre, le service de pilotage qui ne s'explique plus, la marche peu accélérée des trains, le prix assez élevé du passage et l'incommodité du matériel en été fera désertir ces deux localités pourtant appelées au plus grand développement à leur création.

Et l'on viendra ensuite avancer que le français est colonisateur ! Allons donc !

Le français, peut-être, l'administration française, jamais.

L'Affaire d'Ortès

Pour faire suite au compte-rendu à l'opinion publique — qui ne commande pas aux Résidents — des incidents et pour parler aux quels a donné lieu la suspension de M. d'Ortès, et les faits déclarés faux par la justice, nous publions la lettre — recommandée à la poste — que le secrétaire suspendu du contrôle de Tunis a adressé à M. le Résident Général et qui est — naturellement — restée sans réponse :

Tunis, le 2 janvier 1898.

Monsieur le Résident Général,

J'ai entre les mains une lettre de M. Bonnier-Ortolan, avocat, docteur en droit, délégué à l'assistance judiciaire, mon mandataire salarié, qui m'annonce qu'il existe dans mon dossier, qui est entre vos mains, la preuve d'un chantage que j'aurais commis ou essayé de faire envers M. Rouvier, votre prédécesseur.

Cette lettre, vous en connaissez le texte, puisque la publication en a été faite. Je tiens du reste l'original à votre disposition.

Il m'est impossible de rester sous le coup de cette révélation et de cette odieuse accusation.

Je viens donc vous prier de me faire donner communication ou copie de la pièce incriminée.

Ce document m'appartient. Il faut que je le connaisse. Je n'ai cependant pas besoin de le voir pour déclarer qu'il est apocryphe.

Je m'inscris d'ores et déjà en faux contre toute pièce ayant un pareil caractère. Au moment où je vais saisir le Conseil d'Etat d'une demande en réparation pécuniaire, je désire qu'il ne soit produit aucun acte faux, falsifié, tronqué qui serait destiné à tromper cette haute assemblée.

Dans l'espoir que vous accueillerez favorablement ma demande et confiant dans votre justice et votre loyauté, je vous prie d'agréer, Monsieur le Résident Général, l'assurance de mon profond respect.

B^{re} d'ORTÈS.

P.S. — Je me permets de vous recommander à la poste cette lettre afin qu'il soit bien établi que je vous l'ai expédiée, et qu'elle vous est parvenue.

Nous sommes convaincu qu'à la lecture de cette lettre M. le Résident Général s'empressera de donner ample satisfaction à son auteur — si ce n'est déjà fait — et comprendra que si haut qu'un homme soit placé, il doit écouter ses inférieurs, leur rendre justice s'ils y ont droit, les punir s'ils ont mérité de l'être, mais en aucun cas un Puissant ne doit fuir le débat, les explications, les responsabilités.

C'est au nom de la justice qui est la vraie devise du citoyen Français et de l'opinion publique qui commande même aux rois, selon les expressions de M. le Résident Général que nous demandons la prompte et définitive solution de cette affaire.

Il s'agit pour la résoudre de montrer un peu de cœur.

NOS ÉCHOS ET NOUVELLES

On se décide enfin à faire quelque chose pour rechercher les assassins de l'infortuné de Morès.

Madame de Morès a informé le Gouverneur Général de l'Algérie et le Résident Général qu'elle mettait à prix les têtes des assassins de son malheureux mari.

Il faut espérer que ceux-ci tomberont un jour ou l'autre entre nos mains et que nous saurons la vérité sur la mort de Morès et de ses compagnons.

M. Léal, directeur de la sûreté, actuellement en France, doit arriver dimanche. M. Révoil rentrera huit jours après pour permettre à M. Millet d'aller à Paris où il doit conférer avec son chef M. Hanotaux.

Après avoir donné sa démission de Président et de membre de la Chambre de Commerce, M. Poulblon vient de donner encore celle de membre du Syndicat de la Défense du Commerce et de l'Industrie, dont il avait été le créateur.

M. Poulblon n'est pas du tout décidé à faire juger sa conduite par le Collège électoral ainsi que nous le lui avons proposé dans un précédent numéro.

C'est fâcheux pour lui.

Notre campagne contre le projet d'érection d'une statue au Tonkinois et à la mémoire de Barthélemy, Saint-Hilaire, semble avoir porté ses fruits. Nous apprenons, en effet, que notre Résident Général peu flatté de l'accueil rencontré dans le public tunisien aurait renoncé à son projet.

Un bon point à M. Millet !

Les projets de construction d'un Palais de justice ont donné lieu à de nombreuses spéculations.

Nous serions curieux de connaître le chiffre des bénéfices réalisés par certains agents des bâtiments civils sur les terrains du boulevard de Paris, et ce que gagneront certains auxiliaires de la justice en patronnant le projet de Bab-Benat.

Toute la question est là !

Le Figaro donne les états de service des nouveaux décorés et, en ce qui concerne notre Résident Général adjoint, M. Révoil, il s'exprime ainsi :

« On le dit très fort dans sa spécialité. » Cela nous rend rêveur. Quelle est donc la spécialité dans laquelle ce fonctionnaire est si fort ?

Serait-ce celle de Résident, mais on sait qu'en sa qualité d'adjoint, M. Révoil a précisément la spécialité de ne pas résider. Il ne réside que lorsque le Résident Général ne réside pas. Un bon point à qui donnera la solution de l'énigme.

La soirée donnée, samedi, par la société des officiers de réserve et de l'armée territoriale résidant en Tunisie, on a vivement commenté l'absence à peu près complète des chefs de service du protectorat.

Cette absence était regrettable.

Un journal de Paris reprochait à M. Naquet, procureur général à Aix (B.-du-R.) de débiter en détail la bistroutille provenant de ses vignobles.

Que diable ! ce magistrat, digne frère du père du divorce est bien libre de s'intéresser au commerce lucratif des vins.

Mais que dirait-il d'un brave magistrat de notre tribunal qui se livre au commerce des œufs !

Il n'y a pas de petits profits à dédaigner.

Absolument véridique.

Comment appellerait-on bien, la petite opération de bourse suivante ?

Un avocat prête à une personne une somme de 900 francs, remboursable quinze jours après, avec une légère majoration de 200 fr. !!!
Un magistrat a connaissance de cette petite opération et ne dit rien. Ne serait-ce pas son devoir de mettre fin à cette petite opération de bourse que d'autres que nous appelleraient usuraire ?

Nous avons vu, avec plaisir, que le parquet ni le tribunal n'ont tenu compte de la fameuse note résidentielle relative à la compétence des tribunaux indigènes qui a soulevé les protestations unanimes de la presse tunisienne et du public.

Mardi, à l'audience correctionnelle, le tribunal a retenu une affaire de coups porté par un indigène contre le garde-champêtre de Grombalia.

Cet indigène a récolté un an de prison et 16 francs d'amende, malgré les efforts et la très habile plaidoierie de son avocat, M^e Dasconaguerre.

Toutes nos félicitations, en cette circonstance, au tribunal de Tunis qui a su faire son devoir.

On a recueilli sur la plage de Zarziz une barque contenant deux marins. Presque inanimés. Ces malheureux avaient été écartés du rivage par suite du mauvais temps. Après trois jours de luttés et de souffrances, le courant les a ramenés à terre, épuisés. Ils n'avaient rien mangé et mourraient de froid. Tous deux sont très malades mais on espère les sauver.

Nous avons reçu deux lettres à propos de l'affaire de M. le baron d'Ortès, lettres établissant que M. Bonnier-Ortolan a reçu des fonds pour faire auprès de M. le Résident Général les démarches dont il s'est chargé.

Il nous est impossible de publier ces lettres qui pourraient nous faire prendre à partie par les personnes qui y sont désignées; ces lettres sont à la disposition des personnes qui voudraient en prendre connaissance, dans les bureaux de *La Petite Tunisie*.

Le fameux organe du défunt *Cercle Français*, prêché l'abstention aux électeurs consulaires. On ne peut pas mieux avouer son impuissance.

Que de chemin parcouru depuis un an ! Que de pêcheurs en eau trouble ont vu leurs illusions s'évanouir dans des rêves dorés !

Mais adieu paniers, les vendanges sont faites. Il ne reste plus rien des convoitises d'antan.

Un ami de M. Révoil, nous écrit que ce n'est pas pour avoir nommé M. Bonnier-Ortolan, délégué à l'assistance judiciaire que M. Révoil, a été fait officier de la légion d'honneur, mais pour avoir mené à bien la tâche qui lui avait été dévolue lorsqu'il a été envoyé à Tunis; à savoir la conclusion des nouveaux traités entre la Régence et les diverses puissances européennes, notamment avec l'Italie.

Notre correspondant est bon à manger du foie.

LE PALAIS DE JUSTICE

On en parle beaucoup. Les propriétaires de l'Avenue de Paris, ont pu croire un instant qu'ils allaient être avoisinés par ce superbe édifice et cela a créé un mouvement dans ce quartier.

Puis il a été question de l'édifier boulevard Bab Benat.

Là, encore, les gens intéressés, ont pris des précautions pour tirer le meilleur parti possible de la situation, pour le cas éventuel de la dite construction dans ces parages.

Il paraît que le Palais dit de Justice ne doit être bâti ni à Bab-Benat ni au boulevard de Paris.

Où pourrait-il être placé ? L'administration du Protectorat, a fait argent de tous les terrains situés dans les quartiers centraux.

Par une économie toute superficielle elle a aliéné les emplacements qui étaient destinés à recevoir des monuments de cette importance.

Aujourd'hui, le choix est limité. Cependant nous proposons — et n'ayant pas voix au chapitre notre proposition fut-elle bonne, ne sera pas prise en considération — de faire le Palais de Justice sur le terrain actuellement affecté au marché aux fêtes entre les rues des Maltais et de Bône.

Cet emplacement est unique et il est suffisamment vaste, même pour adjoindre un dépôt de police.

Avec la facilité qui existe ici de dé-

clarer d'utilité publique la démolition de tel ou tel quartier, l'administration pourra se constituer des terrains à bas prix, en faisant abattre des bicoques qui ne lui coûteront pas cher, surtout au prix d'estimation qui lui est familier.

Nous sommes donc d'avis — et ce sera celui de tous les hommes intelligents que la question de parti n'aveugle pas — que la proposition que nous faisons doit être étudiée et résolue dans le plus bref délai.

Nous prions — dans l'intérêt public — les personnes compétentes ou intéressées, à nous adresser à ce sujet, leurs plaintes, adhésions ou réclamations.

La loi contre les juges d'instruction donne lieu ici, à des récriminations qui ne sont pas toutes mal fondées.

Certaines objections qui ont été présentées, paraissent de nature à faire hésiter sur l'application intégrale de cette loi, en Tunisie.

Il est incontestable, que les dispositions qu'elle contient ne peuvent être strictement exécutées ici.

En effet, l'interrogatoire de l'inculpé dans les 24 heures de l'arrestation ne nous semble pas possible, à raison des distances et des moyens insuffisants de communication.

Supposons une arrestation au Cap Bon ou dans une région éloignée du chef-lieu, il faut, de toute nécessité, que le prévenu délinquant puisse arriver au lieu où il doit être interrogé, ce qui peut demander plusieurs jours.

Il nous paraît donc, à première vue, que les effets de la loi devraient être atténués en Tunisie.

On pourrait y ajouter que les inculpés seront interrogés dans les 24 heures après leur arrivée au chef-lieu de l'arrondissement judiciaire, sur lequel ils devront être dirigés par les voies les plus rapides en fixant un délai pour ce transfèrement qui serait subordonné à la durée du parcours qui devrait être de 50 kilomètres par jour.

De plus il faudrait y insérer que les interrogatoires sommaires qui seront faits par la gendarmerie, les officiers de police judiciaire ou auxiliaires du Procureur de la République ne seront pas définitifs et n'auront de valeur légale que s'ils sont confirmés par le nouvel interrogatoire devant le juge, comme le prévoit la Loi et dans les conditions qu'elle indique.

Et ce sera justice.

Procédé Tunisien

Il est universellement admis que dans une colonie, comme la Tunisie, sur les bords de la Méditerranée, à deux pas du continent européen, il faut des attractions pour attirer l'étranger et le retenir; or, ici rien, rien, toujours rien.

Le commerce se débat dans une crise qui va tous les jours en aggravant.

L'industrie n'est pas encore née, dans ce pays.

Il faut donc de toute nécessité attirer chez nous les favorisés de la fortune, il faut les y retenir par des distractions qu'ils trouvent partout ailleurs.

On ne comprend pas qu'en l'état actuel, des touristes, des voyageurs, des étrangers, des rentiers viennent à Tunis.

Il est vrai que ceux qui sont séduits par le climat — qui est bon — et par des relations officielles exagérées des avantages et des plaisirs que l'on peut trouver à Tunis, ont vite fait de se rembarquer. Ce qui cause le marasme commercial dans ce pays du soleil, c'est qu'il est mal régi, que son administration est confiée à des mains inhabiles ou maladroites et surtout qu'il est entre les mains d'un Résident dont sont les idées autoritaires empêchent le progrès et l'extension commerciale.

Depuis plusieurs années un immense terrain sur l'avenue de la Marine attend l'édification d'un casino. Rien n'a encore été fait. Il y a trois ans, peut-être quatre, une société s'était créée qui, sous le nom de *Paris-Tunis*, devait édifier sur plans, communiqués et acceptés, un casino répondant aux aspirations de la classe aisée. Une somme de deux millions de francs devait être dépensée. Elle aurait permis aux entrepreneurs de redorer leur blason, maculé par des années mauvaises et improductives, aux ouvriers de gagner quelques sous, à tous enfin, de tirer un profit si petit qu'il pût être de la situation.

La municipalité a, de son propre chef, de sa propre autorité résilié le contrat. Elle ne l'a pas fait sans avantage, car le cautionnement qu'avait fourni cette société a été confisqué par la ville de Tunis et à son seul profit. Or, ce cautionnement était de cent mille francs.

Nous ne comprenons pas qu'on ait laissé agir ainsi une municipalité tunisienne qui, peut-être, n'a pas inté-

rêt à voir s'augmenter la population européenne.

Et, à ce propos, M. le Résident général ne saurait être assez critiqué pour avoir laissé cette confiscation s'opérer.

Si M. Millet avait eu le moindre souci des intérêts grandioses qui lui sont dévolus par ses attributions, il aurait rapporté l'arrêté pris à cette occasion, il aurait repris pour son propre compte les propositions faites par la société connue sous le nom de *Paris-Tunis* et il aurait rendu à la ville une prospérité qui lui fait faute en même temps qu'il l'aurait mise à l'abri de revendications qui ont pu et pourront toujours s'exercer, mettant la ville de Tunis dans une situation des plus difficiles, et, dans le cas de payer de gros dommages-intérêts qu'il nous paraît impossible de ne pas lui accorder.

S'il est vrai que les conventions font la loi des parties, il faut que ces conventions soient exécutées loyalement et de bonne foi. Or, la société *Paris-Tunis* — que nous ne connaissons pas — avait des fonds pour réaliser son programme, et, parcequ'elle a été en retard de deux ou trois mois sur le délai qui lui avait été accordé, on l'a empêchée d'exécuter ses travaux *uniquement* pour lui confisquer les cent mille francs par elle déposés. Dans un autre pays cela s'appellerait un vol. Ici c'est un virement de fonds.

Etrange jeu de mots.

On peut donc soutenir que les dirigeants de ce pays sont opposés à son extension, à son commerce, à son industrie.

Et ces dirigeants sont... le Résident général, principe de tout, homme supérieur, inattaquable, de qui nous dépendons dans nos personnes, nos fortunes, nos biens et qui peut nous ruiner; nous anéantir, nous briser, nous emprisonner, au gré de ses fantaisies.

Suave pays, en vérité!

Peu à peu, il faut l'espérer, nous finirons par ouvrir les yeux de nos dirigeants sur la façon ultra fantaisiste dont ce pays est administré par un diplomate peu administratif.

Nos bons syndics

Le commerce, depuis deux ans est dans le marasme le plus complet, les faillites et les liquidations sont généralement les points terminus que nos commerçants atteignent après avoir sacrifié à la Tunisie leur intelligence, leur activité et leurs économies.

Ce résultat, nous l'avons maintes fois prévu, est la résultante de la politique de notre roitelet.

Pour nous convaincre, nous avons relevé dans l'*Officiel Tunisien*, le nombre des déclarations de faillites et de liquidations judiciaires, il atteint un chiffre que, par pudeur, nous ne mentionnerons pas.

Nos magistrats, généralement peu sensibles aux malheurs d'autrui, se sont tellement émus du nombre toujours croissant des dépôts de bilans qu'ils en ont avisé et instruit notre Résident sur la production d'états détaillés sur les causes de cet effondrement commercial.

La question du relèvement est à l'étude à la Maison de France nous a-t-on dit; la solution, depuis des mois, est longuement attendue, nous craignons, nous, qu'elle se fasse vainement attendre.

Et pendant ce temps-là, MM. les Syndics de faillites banquettent et toisent aux affaires!

C'est qu'elles vont bien, leurs affaires, elles vont si bien et sont si nombreuses que le nombre de ces « *bonnets blancs* — *blancs bonnets* » a été augmenté de quatre.

A ce petit métier il se gagne force argent et il s'en gagne d'autant plus que nos honorables syndics sont en Tunisie traités d'une façon toute particulière et doucereuse.

En effet, notre tribunal qui s'émue de la crise commerciale et qui ne voudrait pas pour relever les uns porter préjudice à ses auxiliaires, leur alloue 5 p. % sur l'actif et le passif du commerçant malheureux, ce qui fait une différence scandaleuse avec le tarif appliqué aux syndics de la métropole.

C'est ainsi qu'un commerçant qui dépose le bilan suivant.

Actif, (matériel, marchandises, etc.)	40.000 fr.
Passif, (créanciers divers)	45.000 fr.
Total	85.000 fr.

Paiera à son assistant liquidateur, 85.000 x 5 = 4.250 francs d'honoraires, 100

alors que les créanciers, s'ils obtiennent du 5 p. % percevront, en plusieurs paiements, seulement 2.250 fr.

En France, devant n'importe quel tribunal de commerce que ce soit, le syndic ne percevra que le montant du bordereau dressé par le greffier et taxé conformément à la loi et au tarif du 18 Juin 1880. Pour une affaire d'égale importance le liquidateur ne touchera guère que 200 fr. qui représentent ses débours, dans lesquels se globent les frais d'actes et d'enregistrement des jugements déclaratifs de faillite, de nomination du syndic; procès-verbaux d'affichage, de l'extrait de vérification des créances, de concordat, d'homologation; insertions dans les journaux; correspondances etc. etc.

Les honoraires revenant au syndic, sont taxés par le juge-commissaire au 20 p. % des frais de taxe et débours, soit pour le cas qui nous occupe 40 fr.

En tout 240 fr. au lieu 4.250 fr. d'au différence au préjudice de la masse des créanciers et du liquidé 4000 fr.

Comme par les temps actuels nos bons syndics ne chôment pas, on voit avec quelle rapidité ils peuvent en quelques années amasser une rondelette fortune, devenir bedonnants, voire même gouteux à la suite des festins de Balthazar qu'ils se paient sur le dernier des commerçants qui trébuchent.

Ah! la situation du syndic est à envier en Tunisie; aussi voit-on dans leur brigade d'anciens magistrats, d'anciens n'importe quoi qui fait présumer que le métier doit avoir du bon et rapporte le sac.

Il ne s'agit pas, pour être syndic, d'avoir des aptitudes sur la comptabilité, de connaître les postes commerciaux; il suffit d'être protégé par un *légume en cour*, être agréé, acheter un coffre et l'emplier en empaillant honnêtement son petit 5 p. %.

A cette course les créanciers ne peuvent rien ou presque rien toucher, le liquidé n'a jamais ni subsides ni secours; seul syndic se paye ou se fera payer.

Et la Résidence cherche en vain, un remède au relèvement du commerce local sans songer à faire taxer les syndics au même taux qu'en France!

HUMANITÉ

Vendredi dernier, un pauvre diable de mac-uvre, chez MM. Bertrand et C^o entrepreneurs de construction rue du Maroc, se faisait écraser les deux jambes et casser un bras sous un rouleau compresseur qu'il rentrait dans l'enclos réservé de la maison.

Les premiers soins furent administrés au pauvre malheureux par M. Née le pharmacien de la rue d'Italie. Puis les pompiers du poste de la sûreté chargèrent le malheureux corps en charpie sur un brancard, et le portèrent à l'hôpital Italien. C'est ici que le martyr du pauvre mac-uvre commença.

Il était une heure et demie quand il fut relevé et placé sur la civière. A deux heures; après des cabots sans nombre et malgré tous les soins apportés par les pompiers, le patient faisait son entrée à l'hôpital où il était placé dans une des salles d'attente. C'était bien le seul nom que l'on puisse appliquer à cette salle de souffrance; car en effet, et malgré les diligences apportées par le personnel de l'établissement, il fut impossible de trouver un médecin; et ce fut à trois heures seulement, qu'un de ces messieurs que l'on avait pu trouver à grand-peine, commença le lavage des plaies, suivi d'opérations. Voilà donc un pauvre malheureux qui râlant, et transi de fièvre, resta en capitoulade depuis 1 h. 14 jusqu'à 3 heures passées.

Il nous faut ajouter pour être juste que les souffrances du pauvre, ne durèrent plus longtemps, malgré les soins du médecin traitant, et qu'à 5 heures il expira.

Eh, bien! il nous sera permis de dire que si un médecin de garde, ou un interne de service, se trouvait nuit et jour à l'hôpital, nous n'aurions pas de pareilles doléances à faire. Si une femme enceinte, près d'accoucher est apportée, il lui faut attendre pour être délivrée qu'un praticien soit mandé; et on sait qu'en fait d'obstétrique il ne faut pas tarder; un retard de quelques minutes peut faire dépasser la patiente.

Dans le cas qui nous intéresse aujourd'hui, si le blessé avait été pansé dès son arrivée à l'hôpital peut-être serait-il hors de danger à l'heure présente, malgré ses horribles blessures.

C'est au nom de l'humanité; au nom de tout ce qui souffre et pleure, que nous sollicitons de la Direction de l'hôpital Italien, l'installation d'un service effectif permanent de garde dans cet établissement.

Dans le siècle de charité où nous sommes, et au nom de la philanthropie la plus élémentaire, les médecins qui sont geus de cœur ne refuseront pas de sacrifier deux ou trois heures chaque jour, pour soulager leurs compatriotes, leurs frères. Nous sommes sûrs que cet appel sera entendu, et que les gens de cœur qui composent le corps médical, ne voudront pas qu'à l'avenir nous puissions formuler une nouvelle réclamation.

Le bal de Samedi

Il est malheureux d'avoir à constater que, malgré les soins et les efforts apportés par les commissaires, le bal de samedi n'a fort réussi comme on était en droit de l'espérer.

En effet, alors qu'un bal d'inauguration des Sociétés Françaises, plus de 600 personnes avaient répondu à l'invitation lancée par M. et Mme Tauchon, à celui de samedi on n'en a pas compté plus de 350. Il est vrai d'ajouter qu'à l'un tout était gratuit, entrée et buffet; et qu'à l'autre si l'entrée était libre le buffet ne l'était pas. C'était peut-être la raison de l'abstention de quelques-uns; et pourtant, le motif qui avait décidé les organisateurs à faire appel à la générosité de leurs concitoyens était des plus louables. Il s'agissait de ramasser quelques sous pour placer sur la tombe de ceux qui étaient morts pour la patrie une simple plaque de marbre qui rappellerait l'endroit où ils dormaient leur dernier sommeil.

Tout ceux qui, ici, occupent une situation officielle élevée, importante, auraient dû se rappeler que ce n'était généralement pas leur propre mérite qui leur avait procuré ces situations, et en agissant ainsi, ils n'auraient fait que prouver leur reconnaissance à ceux qui avaient sacrifié leur vie pour la défense du drapeau français.

Pourquoi aussi lorsque les dames étaient allées au bal précédent en robes de soie brochée, étaient-elles venues la plupart, à celui des Anciens Officiers, en simple robe de lainage? Voilà une distinction qui ne s'explique pas. Il serait bon, également, qu'aux prochains bals qui doivent avoir lieu, les dames âgées, les dames *avivées*, comprennent qu'elles ne sont plus d'âge à accaparer nos jeunes officiers, et que ce privilège doit être réservé à leurs filles. Nous nous faisons un plaisir de penser que notre observation sera comprise, et qu'aux prochaines soirées les joyeux ne se verront pas dans l'obligation, sous peine de reproches amères, de faire danser une vénérable dame qui lui posera son ventre sous le menton.

Parmi les personnes présentes nous avons remarqué un certain nombre de dames qui avaient tenu, par l'éclat de leur toilette, à rehausser celui de la fête un peu ternie faute d'assistants et elles n'en étaient que plus méritantes.

Parmi les toilettes les plus admirées par leur coupe, la façon dont elles étaient portées et leur prix, citons au hasard de la plume: Mme Millet, en robe de moire antique; Mme Driant, satin noir et délicieux figaro de dentelles à l'application; Mme Baron en robe de faille brochée, relevée de tulle pailleté or; Mme Bayé en robe de moire rose broché; Mme Grosjean, robe satin jaune, broché vert; et d'autres dont les noms nous échappent.

Esperons qu'à l'avenir nos concitoyens comprendront mieux l'importance de ce genre de fêtes et que la prochaine fête sera plus fructueuse.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

En Tunisie, on peut parodier le dicton bien connu de :

Ce que femme veut ...

par: *Ce que le Résident veut, Dieu le veut,*

et par Dieu, nous entendons les administrations, quelles qu'elles soient justes et y compris le Bône-Gaelma.

Aussi les habitants de Bizerte ont demandé à M. Millet d'avoir une marquise à leur gare; la réponse ne s'est guère fait attendre.

Le gouvernement tunisien vient d'informar la municipalité de cette ville qu'il a invité la compagnie du B.G. à construire la marquise demandée.

Nous engageons nos concitoyens de Béja, Souk-el-Arba, Radès et autres localités, à adresser leurs demandes à M. Millet personnellement. Il n'y a pas de raison pour qu'il refuse aux uns ce qu'il a fait accorder aux autres.

Ainsi soit-il.

Les phosphates de Gafsa

Un de nos confrères coloniaux publie une étude technique sur l'exploitation des phosphates de Gafsa. Les conclusions sont extrêmement pessimistes.

« Cette affaire, dit-il, n'offre pas même des espérances, nous regrettons d'avoir à le dire. De l'ensemble des documents mis au jour, il résulte clairement qu'elle ne peut apporter aux capitalistes qui s'y intéresseront que pertes et déboires. Il arrivera en Tunisie ce qui est arrivé en Floride et ailleurs. Le capital sera absorbé par les frais d'installation, par les majorations diverses et les profits à côté, et aussi par les considérables frais généraux d'administration. Puis la caisse vide et l'improductivité financière de l'entreprise bien établie, on liquidera. »

Hum! comment l'inspirateur de cette étude ne serait-il pas un concurrent évincé ou un phosphatier concurrent d'Algérie?

CHOCOLAT DEVINCK PARIS HORS CONCOURS

Montres Remontoirs
OR, ARGENT ET NIKEL
Tous systèmes
Réparations Garanties

MAISON FRANÇAISE
HORLOGERIE -- BIJOUTERIE

CHAINES
OR, ARGENT, ETC., ETC.
Assortiment pour mariages
Réparations Garanties

A. PORTAIL, TUNIS. — 16, Avenue de France, — TUNIS

Absinthe Berger verte et blanche, la seule sans rivale. Ou l'on en boit, ou l'on ne boit rien!

Incidents à Medjez-el-Bab Un employé, italien, à la mine de Medjez-el-Bab est devenu fou, à la vue de son gourbi qui brûlait et dans lequel il avait caché ses économies.

LE CABINET DE M. ODDO, chirurgien-dentiste de S. A. le Bey, est transféré, rue des Tanneurs, 22.

Vol chez M. Riffault Un vol a eu lieu hier, au domicile que possède, au boulevard Latour-Maubourg, M. Riffault, secrétaire de légation à Tanger, actuellement absent de Paris.

DEMANDEZ PARTOUT LE BOCK ORBEC Boisson hygiénique

La sécurité en Tunisie! Elle n'a pas beaucoup gagné, malgré les assurances de l'autorité et les instructions de M. le Résident Général.

Madame Audiffren, la femme du commissaire d'Hallaouine, n'ayant point voulu changer d'état civil, même dans les colonnes de la Dépêche, a prié le rédacteur de celle-ci, de déclarer qu'elle n'était pas Mme Villatte, la femme du commissaire de ce nom.

Après une partie ou ballade en campagne On se sent quelquefois un fameux appétit Si l'on veut déjeuner on prend la rue d'Espagne On va vite s'asseoir au restaurant Luthy

Le seul magasin de BIJOUTERIE de Tunis qui ne tient exclusivement que des Objets en Or 18 karats et de l'Argent 1er titre français, le tout contrôlé suivant la loi est: L'ÉTOILE D'OR

Après-demain dimanche 16 janvier à 9 heures du matin 9, Rue Es-Sadikia, 9 - TUNIS VENTE AUX ENCHÈRES

TABLEAUX du Peintre EMILE BOIVIN

HORS TUNIS BÉJA

Nous croyons savoir que la construction devant servir au nouveau Contrôle, sera terminée avant fin courant, et que l'inauguration aura lieu dans les premiers jours de février.

Le correspondant à Béja, de la Petite Tunisie, tient à la disposition de M. l'Inspecteur d'Agriculture, les noms de tous les fellahs, qui ne se sont pas servis des charrires à eux vendues par l'entremise de l'administration.

En réponse à une correspondance de Béja parue dans un journal de Tunis, nous sommes autorisés par plusieurs colons, de démentir qu'ils se soient occupés de lancer l'affaire des charrires, M. Leclerc seul avec l'appui du contrôle s'en est occupé.

Est-il vrai, qu'un ouvrier maçon Français, possesseur de nombreux certificats, s'est vu imposer à sa place un étranger, grâce à la protection d'un personnage.

Spectacles et Concerts Folies-Bergère Tous les soirs à 8 h. 1/2 - Concert - Spectacle - Attraction.

BAL PARÉ MASQUÉ TRAVESTI Entrée: 2 fr. par cavalier

L'Annuaire Général Illustré de l'Algérie, la Tunisie et les Colonies françaises, paraîtra le 25 Janvier courant.

M. DIACONO, arbitre de commerce, chargé de la succession des époux ABELA, et M. Camilleri LUIGI recevront, jusqu'au 20 janvier 1898, à midi, des offres pour la vente d'une maison melk, sise à Tunis, rue El-Bidi, n° 6, composée d'un rez-de-chaussée et d'un étage.

Le Grand Café de Paris est devenu, par une splendide transformation, un des établissements les plus en vogue de l'Avenue de France et peut rivaliser avec les plus beaux de la capitale.

AVIS MM. Joseph Lobberé et Louis Verdagué, ont l'honneur d'informer leurs amis et connaissances qu'ils ont pris le Café d'Europe, avenue de la Marine, et qu'ils s'efforceront, par un service irréprochable et des consommations de choix de contenter leurs clients.

Parfumerie de Luxe TUNIS - 8, rue d'Allemagne, 8 - TUNIS (Sans augmentation de prix)

UN JOLI CADEAU c'est d'offrir un beau flamant rose du lac de Tunis. Le flamant en peau seulement peut s'expédier par colis postal.

CAFÉ-BRASSERIE des CHAMPS ELYSÉES près de la nouvelle cathédrale

BIÈRE ARLEN (Marque l'Éléphant) Restaurant à la carte - Prix modérés

GRANDE BOULANGERIE VIENNOISE 8, Boul. de Paris, TUNIS SPÉCIALITÉ DE PAINS VIENNOIS

CABINET DE CONSULTATIONS juridiques Charles Maréchal 55, rue Al-Djazira, 55 - TUNIS

NUNEZ FRÈRES Électriciens Rue Al-Djazira, 24 - TUNIS Lumières - Téléphones - Sonneries

The Petroleum Co SOCIÉTÉ DES PÉTROLES RUSSES C. P. Muscat - Tunis Opérations en gros - Service à domicile en bonbonnes de 10 litres à 1 fr. 30.

René Delarue 14, Rue d'Espagne, 14 TUNIS Vins de France et de Tunisie Rhum Sainte Lucie Eaux-de-vie fines de marc et de vin

FABRIQUE DE GANTS en tous genres Gants sur mesure - Nettoyage de gants ALPHONSE VESSIÈRE 12, rue de l'Église, 12 - TUNIS

Forges de la Providence Marchienne-au-Pont (BELGIQUE) Spécialité de poutrelles en fer et en acier de toutes dimensions; Fers marchands; Corniches; Colonnes en fonte moulées de toute espèce d'après croquis, Charpentes et ponts en fer et en acier.

GRAVURE TIMBRES EN CAOUTCHOUC A. Clément TUNIS 13, rue Al-Djazira 13, TUNIS (en face la Papeterie J. Picard et C°) Gravure sur bijou

LE MONDE C° Française d'Assurances sur la Vie et contre l'Incendie. SIÈGE SOCIAL: PARIS, 16, rue Lepelletier sous le contrôle de l'État

AU CHAPEAU MODÈLE 13, rue d'Allemagne, TUNIS OCCASION EXCEPTIONNELLE Fin de Saison

50 pour cent de rabais sur toutes les marchandises en magasin tels que chapeaux garnis, feutre, etc., etc. Spécialité de chapeaux de deuil

TUNIS-HOTEL 12, rue d'Italie, 12 Em. GRAUD, propriétaire GRAND RESTAURANT DE 1er ORDRE service à la carte et à prix fixe Salons pour Familles Spécialité de Conserve de Gibiers et de Fruits MÉDAILLE OR & ARGENT

Quinquina Vincent (Marque déposée) VENTE DES VINS DE L'ARCHEVÊCHÉ DE CARTHAGE Gros et Détail EXPÉDITIONS PAR CAISSES ET PAR FUTS DANS TOUTS LES PAYS

CAFÉ-RESTAURANT AMÉRICAIN TUNIS - Rue de Bone - TUNIS Ouvert toute la nuit Restaurant à prix fixe et spécialité de repas sur commande

BAPTISTIN BREMOND Entrepreneur de menuiserie Rue de Belfort et Avenue de la Marine, Tunis

HYGIÈNE DE LA TOILETTE Les qualités désinfectantes, microbicides cicatrisantes qui ont valu au Coaltar Saponaire Le Neuf son admission dans les hôpitaux de la ville de Paris, le rendent très précieux pour les soins sanitaires du corps, lotions, lavages des nourrissons, soins de la bouche qu'il purifie, des cheveux qu'il débarrasse des pellicules, etc.

Gde Pâtisserie - Confiserie A. BOURRELY 24, Avenue de France, 24 - TUNIS la plus ancienne Maison Française de Tunis. Spécialités de Dattes Farciées

RAYMOND VALENTI Ingénieur-Architecte 22, - Rue de Russie, - 22. Immeubles de rentes - Construction industrielle et rurale - Arrosage - Distribution d'eau, etc., etc.

Maladies des OREILLES (Surdité) de la GORGE (Laryngites) du NEZ et de la POITRINE NOUVELLE METHODE des Trois Docteurs: CARILLON, MADEUF et RAHOM, qui visitent les principales villes et envoient sur demande le Guide Médical.

CHAPPELLERIE A L'HÉRISSE Rue d'Italie et Passage de Bénévent La maison a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle: Qu'elle vient de recevoir un assortiment considérable de chapeaux dernière mode en toutes genres.

MAISON LEGLER PERNOD extrait d'absinthe supérieure FONDÉE EN 1863 la seule ayant usines à PONTARLIER, Doubs, et COUVET, Suisse AGENT GENERAL POUR LA TUNISIE LOUIS CASALONGA. - TUNIS

LA NEW-YORK L'ÉTOILE D'OR 20 rue d'Italie et 8 rue d'Allemagne. - TUNIS Spécialité de corbeilles de mariage. - Bijoux or et argent contrôlés. Montres, broches, épingles de cravates, sautoirs or et argent des dernières nouveautés.

IMPRIMERIE DU COMMERCE (MACHINES A VAPEUR) TUNIS - 7, Rue des Glacières, 7 - TUNIS FACTURES, MANDATS CIRCULAIRES Lettres de Naissance, de Mariage ET DE DÉCÈS Cartes de Visite - Memorandums JOURNAUX

FABRIQUE MÉCANIQUEMENT PAR UN NOUVEAU PROCÉDÉ PERSONNEL A LA MAISON DEVINCK permettant de ne pas recourir, pour le déburrage A L'EMPLOI DE PRODUITS CHIMIQUES

CACAO DEVINCK

Compagnie des Ports de Tunis, Sousse et Sfax
 Société anonyme au capital de trois millions de francs, avec garantie du Gouvernement Tunisien.
 Siège social à Paris

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES DE TERRAINS A BATIR
 situés au nouveau port de Sfax

Le public est informé que le mercredi 19 janvier 1898, à neuf heures du matin, il sera procédé, dans le magasin n° 2 de la Compagnie des Ports, sur le terre-plein ouest du bassin de Sfax, à la vente aux enchères publiques de 38 lots de terrains situés aux abords du port de Sfax.

La contenance moyenne des lots est de 400 à 500 mètres carrés et leur mise à prix varie de 10 à 15 fr. le mètre carré, suivant la situation.

Le plan de lotissement et le cahier des charges contenant les clauses et conditions de la vente seront tenus à la disposition du public dans les bureaux de la Compagnie des Ports : à Tunis, 19, rue Es-Sadikia; à Sousse; à Sfax, et au siège social, 17, boulevard de la Madeleine, à Paris.

Pour reconnaître les lots, s'adresser au bureau de la Compagnie, sur le terre-plein ouest du bassin, à Sfax.

TRANSIT INTERNATIONAL
 P. DANA & PAYAN
 TUNIS. — 12, rue Es-Sadikia.
 CORRESPONDANT SPÉCIAL DU BUREAU AUXILIAIRE DES CHEMINS DE FER DE MARSEILLE

CONDORCET Frères, agents
 Embarquements, débarquements, service des bagages aux arrivées et départs des paquebots;
 Tarifs spécial pour les officiers;
 Magasins de dépôt, opérations de douane, avances sur marchandises, camionnage pour la ville et la campagne, déménagements.
 La Maison délivre des billets circulaires sur tous les réseaux de chemins de fer.

A. GAUVAIN
 Dépositaire des produits de la Maison SAINT FRÈRES
 7, rue Amilcar, 7. — TUNIS

Toiles à voiles et galvanisées — tentes et tapis — rideaux — toiles et sacs — moquettes — chemises — gilets de chasse — espadrilles — sangles, septain — cordages et ficelles.

Salon de Coiffure Français
 tenu par M. P. FOURCADE
 En face des brasseries Georges et du P. Henri, passage Bénévent. Salon ouvert toute l'année de six heures à minuit

GRANDE BOULANGERIE et Pâtisserie Anglaise
 WAGNER et ALBRECHT
 24, Rue d'Italie, 24. — TUNIS.

Brioche, Croissants, — Petits Pains pour thé et café, — Bonbons, — Gâteaux, — Tartes, — Desserts, etc.
 Pains de luxe et de ménage, — Spécialités de pains anglais, — Biscuits, — Pâtis fins, — Vins fins et liqueurs de premier choix, — Petits fours, — Fourneaux pour soirées — aptèmes, Mariages et Bals.

ABSINTHE OXYGÉNÉE CUSENIER
 LA PLUS APÉRITIVE & LA PLUS SAINTE
XÉRÈS-VERMOUTH CUSENIER
 GRAND VIN APÉRITIF, SUPÉRIEUR A TOUS VERMOUTHS

A VENDRE
 UN TERRAIN, situé boulevard de Paris, près du passage à niveau, contenant 684 mètres carrés, ayant trois façades, MELK, immatriculé, conditions avantageuses. S'adresser au Journal.

FEUX D'ARTIFICE
 en tous genres
 J. Paonessa, Artificier
 Fournisseur de S. A. le Bey et la ville de Tunis
 22, Avenue de la Marine. — Tunis
 Entreprise de fêtes publiques et privées, vente et location d'articles d'éclairage, pétards, serpentins, scintilles, etc.; figures allégoriques sur commande.
 Prix défiant toute concurrence

COMPAGNIE ALGÉRIENNE
 SOCIÉTÉ ANONYME
 Cap 15.000.000 entièrement versé
 Comptoir de Tunis
 Avenue de France

Escompte — recouvrements — avances sur titres et marchandises — chèques et lettres de crédit sur tous pays — encaissements de coupons — ventes et achats sur garde titres.

Intérêt bonifié aux déposants de fonds 2 1/2 — Bons de caisse — bons trois ans et deux ans, 3 1/2 — bons à un an et quatre ans, 3 1/2 — bons à cinq ans, 4 1/2.

AVIS AU COMMERCE
 Par suite des imitations grossières et nombreuses auxquelles ont donné lieu ces derniers temps la gentiane-quina et la raphaëlle fabriquées par l'ancien frère Raphaële du couvent de Saint-Bruno, actuellement maison Bonal, à Saint-Laurent-du-Pont (Isère).

Les consommateurs sont priés de refuser impitoyablement toutes les bouteilles dont l'étiquette ne portera pas imprimés la branche de gentiane et le nom Bonal.

Seul représentant-dépositaire pour toute la Tunisie ainsi que de l'importante maison Rivoire et Lombard de Rivoire frères, de Marseille, spiritueux en tous genres (fondée en 1822).

Adresser lettres, commandes, télégrammes à M. François DUCHÉ, 12, boulevard de Paris, Tunis.

Epicerie de la Régence
 S. ATHANASIOU et C^o
 TUNIS — 12, rue d'Italie, 12 — TUNIS

Denrées coloniales, Conserves, Salaisons — Arrivages toutes les semaines de beurres et fromages, Liqueurs des premières marques.
 La Maison se recommande par ses produits de premier choix et la modicité de ses prix.

M. Louis FOUBERT, Courtier Maritime ET COMMERCIAL
 TUNIS. — 14, RUE ES-SADIKIA, 14. — TUNIS

CAMIONNAGE — FORMALITÉS EN DOUANE
 Expéditions pour tous pays par grande et petite vitesse
 CORRESPONDANTS EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER
 Service Spécial de Déménagements

MAGASINS DE DÉPÔTS
Crédit Foncier & Agricole d'Algérie
 Société Anonyme, Capital 30 millions
 Succursale de Tunis, 8, rue Es-Sadikia

Escompte, recouvrements, ordres de Bourse, avances sur titres, encaissement de coupons, chèques et lettres de crédit
 Dépôts à vue et à échéance fixe : à vue 2 1/2, 6 mois 2 1/2, 1 an 3.

GRANDE ÉPICERIE ORIENTALE
 GROS & DÉTAIL
 MAISON FONDÉE EN 1884
 24-26, rue d'Italie. — TUNIS — 24-26, rue d'Italie.

AIMÉ EYRIÈS

APERÇU DE QUELQUES PRIX

Café vert Moka... le kilo 3 20	Pernod fils... le litre 2 25
Martin que... 3 20	Cognac Martell... la bouteille 5 25
Santos... 2 50	Eau-de-vie de vin vieille 1 25
Rio extra... 2 40	Chartreuse jaune le litre 6 60
Rio ordinaire... 2 25	... 1 2... 3 60
Sucre scié Lebaudy, 1 k. 0 60	Rhum St James... le litre 3 50
... 0 55	... 1 2... 1 90
Bougie sup. Fournier paq 0 55	Rhum Chavet... le litre 2 20

La fidélité du client honore une maison et l'encourage : LA MAISON AIME EYRIÈS ayant le respect de son nom et l'habitude d'être toujours consciencieuse.
 EXPÉDITIONS A L'INTÉRIEUR

ABSINTHE OXYGÉNÉE CUSENIER
 LA PLUS APÉRITIVE & LA PLUS SAINTE
XÉRÈS-VERMOUTH CUSENIER
 GRAND VIN APÉRITIF, SUPÉRIEUR A TOUS VERMOUTHS

BANQUE DE TUNISIE
 SOCIÉTÉ ANONYME, capital 9.000.000
 Siège social à TUNIS
 OPÉRATION DE LA SOCIÉTÉ

Encaissements et Recouvrements. — Avances sur prêts, sur la marchandise et sur hypothèques immobilières ou maritimes. — Dépôts à vue et à échéance fixe. — Remise de chèques. — Paiement et escompte de coupons, Reports. — Ordres de bourse au comptant et à terme sur tous les marchés européens. — Emission de chèques et lettres de crédit sur tous pays.

Souscriptions — Emissions

DOMAINE DE POTINVILLE
 P. POTIN, propriétaire
CHAUX hydraulique ET CEMENTS
 DEPOT
 rue du Portugal
 Chaux hydraulique, 14 fr. 60 la tonne.
 Chaux éminemment hydraulique, 21 fr. 60 la tonne
 Ciment de Grappiers prise lente) 40 fr. la tonne.

Pharmacie LYONNAISE
 TUNIS — 12, rue d'Italie — TUNIS
 ROSSET-BRESSAND, pharmacien
VIN TONIQUE DES SUFFÉTÉS
 à la Kola, Coca, Phosphate de Chaux
 DRAGÉES ANTI-ANÉMIQUES et ANTISEPTIQUES DES SUFFÉTÉS

Ces deux produits, préparés avec les substances plus minutieuses, et présentés au public après plusieurs années d'expérience et d'études, sont devenus le traitement par excellence de toutes les personnes affaiblies par les chaleurs, Collophénique, d'emploi certain, pour brûlures, plaies, excès, inflammations de la bouche.

Eaux minérales purgatives, gros et détail
 Lotion végétale pour la conservation de la chevelure
 Expédition de tous produits pharmaceutiques à l'intérieur de la Régence par le port de la gare.

ÉPICERIE & COMESTIBLES
 DÉTAIL **DOURA FRÈRES** GROS
 25-27, rue des Glacières. — TUNIS

Denrées Coloniales, Légumes Sècs, Conserves Alimentaires
 Semoules et farines. — Pommes de terre
 Liqueurs ordinaires et de premières marques

TERMINUS-HOTEL
 J. CAILLODS, PROPRIÉTAIRE
 TUNIS, Place de la Gare Française, TUNIS

Cet établissement se recommande à MM. les voyageurs, touristes et négociants par son confort, sa situation centrale, son installation et son ameublement entièrement neuf.

CUISINE RECOMMANDÉE — PRIX MODÉRÉS

DEPOT DES CAOUTCHOUCS TORRILHON & C^o
 DE CLERMONT-FERRAND
 TUNIS — 18, rue de Constantine, 18 — TUNIS

Tuyaux de refoulement et d'aspiration pour vin, bière, alcool, vinaigre, huile, acide, arrosage et pompes à incendie. — Tuyaux pour gaz, appareils à scier, acoustique, etc. — Courroies pour transmission et transporteurs. Courroies balata; joints, clapets, rondelles, tampons pour pompes. — Corde caoutchouc, graineur (breveté s. g. d. g.) feuilles caoutchouc, feutre plumbagine dit carbonium, etc., etc. — Balais-racloirs (brevetés s. g. d. g.) — Garnitures de roues de tous systèmes. — Tapis pleins et à grilles. — Pneumatique Torrillon (breveté s. g. d. g.) — Le touriste (breveté s. g. d. g.), cercles creux et pleins et tous articles pour la vélocipédie. — Vêtements civils et militaires indécomposables, tabliers de cheval, couvertures, molletières, houzeaux, tubes, etc., etc.

S'adresser **MAISON MODÈLE**, 7, Avenue de France, Tunis, seule dépositaire pour la Tunisie.

MOULIN A VENT
 EN ACIER GALVANISÉ
 pour l'Irrigation et l'Industrie

le plus fort et le meilleur marché du monde, fonctionnant par la brise la plus légère et résistant aux tempêtes les plus violentes.

ÉTABLISSEMENT DE DEVIS
 Nous répondons à toute demande renfermant les indications suivantes :

- 1° Indiquer s'il y a des obstacles dans un rayon de cent mètres du moteur; quelle en est la hauteur;
- 2° Donner le diamètre du puits, sa profondeur totale, et la hauteur d'eau en été et en hiver;
- 3° A quelle distance au-dessus de la margelle du puits désire-t-on surélever l'eau;
- 4° Quelle quantité d'eau désire-t-on par heure.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. P. LECLERCQ, agent général pour la Tunisie et l'Algérie, 14, rue Es-Sadikia, Tunis.

Demandes Partout
LE KINA-BELLOT
 ABSINTHE ET AMER CONILH
 BELLOT, Distillateur à Tunis

Dépôt général des eaux minérales de VICHY des liqueurs fines de la maison LAVAINE et C^o et du champagne MONTEBELLO.

BRASSERIE BOUCHERAND
 rue Amilcar et rue Régulus
RESTAURANT A PRIX FIXE & A LA CARTE
 Déjeuner: 2 fr. — Dîner: 2 fr. 50

BIÈRES
Grande MAXEVILLE & MUNICH
 Desterbrau

HOTEL CONTINENTAL
 complètement remis à neuf
 TUNIS — 6, rue Al-Djazira, 6 — TUNIS

CHAMBRES DEPUIS UN FRANC — CHAMBRES DE FAMILLE AVEC SALON RÉSERVÉ
 Salle réservée pour le Bouillon Duval
 Grande Salle particulière pour les Pensionnaires

Tous les jours, petites marmites à emporter, 0 fr. 50 — Bouillon Duval, 0,10 — Légumes, la portion, 0,15 — Bœuf nature, 0,15 — Toutes les portions Duval, 0,15.

SERVICE A LA CARTE ET A PRIX FIXE
 Lundi, Tripes à la mode de Caen — Mardi, Couscous et Gibier — Mercredi, Nouilles et Strasbourg — Jeudi, Choucroute Alsacienne — Vendredi, Ayoli — Samedi, Bœuf à la mode — Dimanche, Choucroute et Coquilles.

AU BON JARDINIER
 REBOURGEON-RYON
 Marchand-Grainier, 23, rue de Portugal — TUNIS

Graines potagères, fourragères et de fleurs
 seule Maison pouvant garantir la pureté des espèces, la qualité germinative de ses produits tous d'origine française
 A PARIS, la maison Vilmorin-Andrieux et C^o; A LYON, ALGER les meilleurs producteurs

Compositions pour Gazon, Prairies, Permanentes Temporaires
 Vesces du Poitou, Seigle d'hiver de Brie, Célestons d'artichaut, Griffes d'asperges, Plantes fraisières, Raphia choisi pour ouvrages de dames, ligatures, etc.

EXPÉDITIONS A L'INTÉRIEUR

Aux Armes de Saint-Etienne
C. BOURY, Armurier
 23, RUE AL-DJAZIRA. — TUNIS

Armes de chasse et de tir, articles de chasse
 BICYCLETTE des premières fabrications françaises
 Appareils de pesage de tous systèmes
 ATELIERS de RÉPARATIONS pour armes, bicyclettes, balances
DÉPÔT DES POUDRES de mines et de chasse

Grand Hotel S^t-Louis de Carthage
 MAISON FRANÇAISE
 Hôtel recommandé du T. C. F. et du G. T. C. anglais; à proximité du Musée et de la Cathédrale; bâti sur le mur de 7 mètres d'épaisseur de la citadelle romaine; au centre des principales ruines, à cinq minutes du chemin de fer.

25 Chambres très confortables — Salle de 100 couverts
 CUISINE SOignée — PRIX MODÉRÉS

Commission - Importation - Exportation
A. HAUERWAS
 TUNIS. — 17, rue d'Italie, vis-à-vis de l'Horloge de la Poste, 17.
 Vente et Achat

Fruits frais, primeurs, pommes de terre, légumes, fruits secs. — Plantes d'ornement et de fleurs. Arbres d'ornement, arbres fruitiers. — Volailles, gibiers, œufs. — Colis postaux de dattes, mandarines, oranges, câdrats, citrons, etc., etc.

Bureau de placement pour domestiques

Charbon de bois, Houille, Briquettes
 BOIS DE CHAUFFAGE, ETC.
 B. Richard — Militte, successeur
 TUNIS

BUREAUX: Place de la Gare Française;
 MAGASINS: Rue du Maroc (ancien fondouk au Charbon).

"A L'ARC-EN-CIEL"
 Maison E. CRÈCHE & BILLAULT
 12, Rue d'Italie — TUNIS

Dregerie, Couleurs, Vernis, Broserie, Encadrements
 Spécialités pour Mines et Chimie

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS
 Société Anonyme au capital de 100.000.000 de fr. entièrement versé
 AGENCE DE TUNIS

Sous-Agences à Sousse et à Sfax, bureau à Gabès
 Th. PROUST O. S., Directeur des Agences en Tunisie

Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédit, ordres de bourse, dépôts de titres, souscriptions et opérations diverses sur titres, lettres de crédit pour voyages, etc., etc.

DÉPÔTS À VUE ET À ÉCHÉANCES FIXES
 A vue, 2 1/2; à 1 an, 3 1/2; à 2 ans, 4; à 3 ans, 4 1/2; à 4 ans et au-delà, 4 1/2

LOCATION DE COFFRES-FORTS
 Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde de valeurs, bijoux, titres de propriétés, etc., etc.
 Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre les risques du vol et d'incendie.

COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE
 Compagnie Touache

SERVICE POSTAL FRANÇAIS — AGENCE DE TUNIS
 Service régulier à grande vitesse entre la France et la Tunisie. — Transport de passagers, de dépêches et de marchandises

ARRIVÉE DE MARSEILLE, tous les samedis matin.
 — DE LA COTE TUNISIENNE (Tripoli, Djérba, Gabès, Sfax, Mahdia, Monastier, Sousse), tous les lundis matin.

DÉPART DE MARSEILLE POUR TUNIS, tous les jeudis à 5 h. du soir.
 DÉPART DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les mardis à 3 1/2 du soir.
 DÉPART DE TUNIS POUR LA COTE TUNISIENNE (Sousse, Sfax, Gabès, Tripoli, Djérba), tous les dimanches à 4 h. du soir.

La Compagnie accepte avec connaissements directs les marchandises à destination de Toulon, Gênes, Nice, Bordeaux, La Rochelle, Nantes, Saint-Nazaire, Le Havre, Rouen, Paris, Dunkerque, Anvers, Rotterdam, Amsterdam, Londres, La Chine, La Cochinchine, l'Australie, la Nouvelle-Calédonie et de tous les points desservis par la Compagnie des Messageries Maritimes.

Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence à Tunis, 3, rue d'Allemagne.
 L'Agent principal: J.-B. PÉDELUPÉ.

COMP^o GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE
 SERVICES POSTAUX A GRANDE VITESSE
 LIGNES DE
 Marseille-Tunis-Madhia-Monastier-Sousse-Tunis-Marseille

Départs: Marseille, lundi, 4 h. soir. Arrivées: Mercredi, 5 h. matin, Tunis, mercredi, 5 h. s. Jeudi, 4 h. matin, Madhia, jeudi, midi, Monastier, jeudi, midi, Sousse, vendredi, 6 h. soir, Tunis, samedi, 3 h. 30 soir.

Marseille-Tunis-Malte-Tunis-Marseille
 Départs: Marseille, vendredi, 4 h. soir. Arrivées: Dimanche, 5 h. matin, Tunis, dimanche, 3 h. 30 soir. Lundi, 8 h. 30 matin, Malte, lundi, 7 h. soir, Tunis, mercredi, 3 h. 30 soir.

PRIX DES PLACES
 1^{re} clas., 100 fr.; 2^{me} clas., 70 fr.; 3^{me} clas., 30 fr.; 4^{me} clas., 18 fr

AVIS IMPORTANT
 MM. les voyageurs sont instamment priés de retirer leurs billets de passage à Tunis.
 L'enregistrement des bagages a lieu à Tunis-Port et cesse une heure avant celle fixée pour le départ.
 Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence de la Compagnie Générale Transatlantique, 1, rue Es-Sadikia.

MAISON A. DE PARADE

ÉTABLISSEMENT A DJEBEL-DJELOUD : quinze fours à chaux à feu continu. Fabrication de la renommée chaux grasse et chaux simili-hydraulique en poudre;

BRIQUETTERIE MODÈLE A LA MANOUBIA : production annuelle cinq millions de briques pleines et creuses. Tuiles rondes vernissées et toutes espèces de poteries.

TUYAUX en grès inaltérable de la MAISON VALABRÈGUE, DE BOLLÈNE (Vaucluse).
 DÉPÔT DE MATÉRIAUX : à la Marine de Tunis, à Djebel-Djeloud, et 20, rue d'Espagne.

Adresser les commandes à M^{me} Veuve A. DE PARADE, 20, rue d'Espagne

Importation directe DE TOUS MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
 DÉPÔT GÉNÉRAL des Cuilleries et Briquetteries de Marseille
 Voilier attendu incessamment : Aios-Spiridon avec 500 tonnes de Matériaux

DYNAMITE
 DE LA
 Société Française des Explosifs à Paris
 Seul dépôt autorisé pour la Tunisie

MÈCHES DE MINEUR ET CAPSULES
 DE LA
 Maison Davey, Bickford, Smith et Cie
 à Rouen